

Règlement intérieur du 2 pièces « Voiles en vue »

L'appartement se trouve dans une maison privée, c'est pourquoi nous vous prions de vous familiariser avec notre règlement intérieur et de le respecter. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou suggestions à ce propos.

Check-in / check-out

La chambre est disponible à partir de 16h00, le jour de votre arrivée. Le jour du départ, le check-out doit avoir lieu avant 11h00. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous confier vos bagages jusqu'à votre départ. Veuillez nous informer à l'avance en cas d'arrivée ou de départ en dehors de ces heures.

À votre disposition (en commun)

Hormis votre appartement, vous pouvez disposer de la buanderie, de la terrasse située à l'entrée du 2 pièces, du coin jardin et du jacuzzi situés dans la cour. Les autres lieux font partie de nos espaces privés. Leur accès n'est pas autorisé.

Nettoyage des chambres, serviettes et draps

L'appartement est nettoyé après chaque location et au moins 1x par semaine. Les linges éponges sont changés 2x fois par semaine, les draps de lit 1x fois par semaine. Si vous souhaitez que les linges éponges soient changés moins fréquemment, n'hésitez pas à nous en faire part. Il n'est pas permis d'emporter nos linges de bain à la piscine publique.

Cigarettes et alcool

Veuillez noter que vous séjournerez dans un logement non-fumeur. Il est strictement interdit de fumer dans tout l'établissement. Seul le jardin est autorisé pour fumer. La consommation d'alcool n'est autorisée qu'en quantité restreinte. Une forte consommation d'alcool, de même que la consommation de drogues de quelque nature que ce soit, est strictement interdite.

Heures de repos

Veuillez respecter les heures de repos entre 22h00 et 06h30 et éviter de faire du bruit.

Clés

Nous serons là pour vous donner les clés, mais en cas d'absence exceptionnelle du propriétaire, il y a une boîte à clés à disposition. En cas de perte d'une clé, les frais découlant du changement de serrure (travail et matériel) vous seront facturés. Un éventuel dépôt pour les clés vous sera remboursé à votre départ.

Visiteurs

Si vous souhaitez recevoir des visiteurs, il est impératif que vous en discutiez avec nous au préalable. Aucune personne n'est autorisée à passer la nuit dans l'établissement sans nous avoir été annoncée. Si un visiteur est autorisé à passer la nuit dans l'établissement, le gérant peut facturer par avance un montant défini.

Dommages

Nous vous prions de bien vouloir nous annoncer toute défectuosité, afin que nous puissions entreprendre les réparations nécessaires ou remplacer l'objet défectueux. Nous nous verrons contraints de vous facturer les salissures ainsi que les dégâts causés intentionnellement.

→ **Veuillez lire la page suivante**

Cuisine et lessive

Vous disposez d'un coin cuisine et avez accès à la buanderie équipée d'un bac à laver, d'un lave-linge, d'un sèche-linge et de quelques fils d'étendage. Il n'est pas permis de faire de la lessive ailleurs que dans la buanderie ou de mettre du linge à sécher dans la chambre ou le salon.

Responsabilité concernant les effets personnels et les valeurs

Nous déclinons toute responsabilité concernant les effets personnels et les valeurs se trouvant dans votre chambre.

Tous les hôtes doivent signer le règlement intérieur à leur arrivée. Le non-respect de celui-ci pourrait entraîner jusqu'à l'annulation immédiate de la réservation et le départ des hôtes le jour même. Aucun remboursement n'est dû.

Par ma signature, je confirme avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur.

Nom et prénom (1) : _____

Date, Signature : _____

Par ma signature, je confirme avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur.

Nom et prénom (2) : _____

Date, Signature : _____

Par ma signature, je confirme avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur.

Nom et prénom (3) : _____

Date, Signature : _____
